

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 32 (1944)
Heft: 2

Artikel: Montsalvan : une famille et son château
Autor: Næf, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXXII^{me} Année

N^o 2

Mars-Avril 1944



MONTSALVAN

UNE FAMILLE ET SON CHATEAU

par HENRI NÆF

IV. DESTINÉE ET DYNASTIE

Toutefois, ce ne fut pas des Zähringen que Montsalvan eut à pâtir, mais bien des Fribourgeois, leurs sujets, dans une partie où s'affrontait le même groupe d'adversaires sous des noms nouveaux¹. Au lieu des Zähringen on trouve les Habsbourg; au lieu des Genevois, les Savoie. La tour n'existait pas depuis un siècle et demi qu'elle devint le poste avancé d'opérations, analogues à celles que semble avoir prévues le haut commandement de notre armée fédérale et, avant lui, le chef génial de la maison de Gruyère. Les hostilités n'avaient rien d'inattendu, depuis la foudroyante conquête du Pays de Vaud par Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne. Il avait annihilé la dynastie plus antique et autrement brillante des comtes de Genevois, laissant à son successeur, Philippe, la charge de consolider ses positions. Or, celui-ci affrontait

¹ Fréd. de GINGINS (p. 43) nous paraît avoir, l'un des premiers, discerné l'enjeu de cette lutte séculaire entre ce qu'il appelle le « parti bourguignon ou romand » et « le parti teutonique ». C'est d'ailleurs Conrad de Zähringen qui défait le comte de Genevois et ses « Romands » en 1133 sous les murs de Payerne (REYMOND, *Payerne*, 77).

le comte Rodolphe de Habsbourg auquel, à ce moment, avaient affaire les Waldstätten. Par l'accord de Romont, passé le 11 juillet 1272, Philippe obtint de Pierre II, comte de Gruyère, le droit d'occuper temporairement quelques-uns de ses forts: le Vanel, Œx, la tour de Trême. Il tenait à veiller lui-même sur la barricade préventive quand Rodolphe, devenu roi des Romains, mit le siège devant Bienne, en compagnie du comte de Montbéliard; la coalition devenait continentale.

Poursuivant son plan, Philippe de Savoie reçoit, le 2 juin 1274, du comte Pierre l'autorisation d'élever à Montsalvan de nouveaux bâtiments, un village même¹. C'était renforcer un verrou qui militairement n'a point perdu toute sa valeur. Il s'agissait en effet d'empêcher la communication avec les cols du Brouk et du Lac Noir d'où l'invasion germanique était à craindre; il s'agissait aussi d'empêcher le redoutable Richard de Corbières de s'installer sur l'éminence qui domine la Jogne. Peu après, en effet, en 1277, de la Bourgogne aux Alpes, s'allumaient les feux. Rodolphe fit donner les Fribourgeois qui, alliés des Corbières et des Vuippens, s'emparèrent de Montsalvan où Richard, donzel de Corbières, seigneur de Bellegarde, s'installa avec l'assentiment de l'avoyer, conseil et communauté de Fribourg, en juin 1281. Devenu grand dignitaire de la couronne, bailli royal des terres sises en deçà de l'Aar, avoué de Lausanne, Richard mit à Montsalvan un châtelain de sa famille.

Les Gruyère sortaient fort amoindris de l'aventure. Mais par une habileté diplomatique, le comte Pierre II reprit possession du château, vraisemblablement lors de la paix de Payerne, en décembre 1283. Ce fut à Genève, à la Tour de l'Ile, le 18 avril 1289, que se régla définitivement la vassalité des comtes de Gruyère

¹ HISELY, *MDR*, X, 105-106. L'original du 2 juin 1274 est donné par CIBRARIO, *Storia della monarchia di Savoia*, II, 160. E. von RODT (92 et 114) indique le manuscrit où s'en trouve la copie. Le recueil, aux Archives royales de Turin, s'intitule *Zibaldino pingoniano* et faisait partie des papiers d'Emmanuel Philibert de Pingon, historiographe du XVI^e siècle (cf. J.-L. GRILLET, *Dictionnaire historique... des départements du Mont-Blanc et du Léman*, II (1807), 75-80).

envers ceux de Savoie : Montsalvan était compris dans le fief¹. Telle était la situation au moment où naissait la Confédération suisse.

* * *

S'il était question de dresser, selon nos moyens relatifs, la liste chronologique des sires de Montsalvan², nous trouverions après Guillaume, fils de Pierre et de Pétronille d'Estavayer³, le comte Rodolphe I^{er}, mort vers 1195 ou 1196. Mais on ne saurait dire si son fils aîné Guillaume (qui n'est plus mentionné après le décès du dit Rodolphe, dans les actes parvenus jusqu'à nous), ou les comtes Pierre I^{er} et Rodolphe II s'installèrent au donjon de la Jogne⁴.

Rodolphe II d'abord, dont le fils cadet fut abbé de Hauterive, puis Rodolphe III qui régna depuis 1226, après avoir uni son sort à celui de Colomba de Grandson, avaient hérité du culte que la famille voua d'emblée aux ancêtres de Glâne. Déjà les filles de Pierre l'assassiné, Agnès et Juliana avaient-elles donné son prénom à leurs héritiers⁵. Rodolphe et Colomba le reprirent pour en doter leur aîné, le futur comte Pierre II, par lequel il se transmettra à d'autres générations. Enfin, de leurs trois filles, l'une fut Agnès, l'autre Juliana ; tant l'illustre fleuron étincelait à tous les yeux.

Pierre II de Gruyère, souverain depuis 1270, engendra un

¹ HISELY, *MDR*, X, 107, 109, 114, 140-141. Sur Richard de Corbières, cf. ENCORE PEISSARD, *Corbières*, 338-339.

² La généalogie qui suit n'est qu'un mémorandum dont les éléments se dispersent dans les ouvrages de MM. von Rodt, Hisely, Diener, H. de Vevey, de Zurich et d'autres. Les numéros d'ordre sont, bien entendu, fictifs, quelques chaînons restant problématiques ; du moins ce classement sera-t-il plus près de la réalité que celui d'Hisely. Que l'on ne s'attende donc point à trouver ici, les alliances ni les filiations féminines.

³ Pierre meurt avant 1182 où Guillaume agit comme chef de famille (HISELY, *MDR*, X, 34).

⁴ Ce Guillaume mourut célibataire. Pierre I^{er} n'eut pas de descendant direct ; Rodolphe II, destiné à l'Église (il est dit *clericus* vers 1173) rentra dans le siècle et, continuant la lignée, fut comte dès 1200. Il est vraisemblable que Montsalvan soit échu à Pierre ; mais il n'est pas exclu que Rodolphe, marié en 1197, ne l'ait détenu à son tour (cf. DIENER, 88, nos 11 et 14).

⁵ La comtesse Emma de Neuchâtel appela son fils Ulric, en souvenir de son frère exterminé en même temps que Pierre, son père. Autant de signes de piété qui sont aussi des signes de rancune à ne point négliger.

autre Pierre qui mourut prématurément¹. On peut, avec vraisemblance, l'appeler Pierre II ou III de Montsalvan ; car son rejeton Rodolphe fut sans conteste sire du lieu². La mère de ce Rodolphe, Guillermette de Grandson, était la petite fille d'Ulric de Neuchâtel ; le sang des Glâne se renforçait en sa descendance. Nous franchissons ici le seuil du XIV^e siècle.

Aucune raison désormais pour que l'apanage se détachât du tronc de Gruyère. Périodiquement les branches poussent et meurent ; périodiquement Montsalvan fait retour à la dynastie comtale. Le comte Pierre II avait eu deux fils dont l'aîné, Rodolphe, s'il vivait encore en 1297, semble avoir fini ses jours dans un état d'invalidité totale. C'est à lui qu'étaient impartis Le Vanel et Montsalvan. Sa veuve les conserva après le décès de son beau-père qui eut lieu en 1304³. Le frère puîné de Rodolphe, Pierre, régna donc. On lui donne pour s'y reconnaître le numéro III, qu'il ne porta jamais, inutile de le dire, et qui est aussi moderne que fictif, comme tous ceux de ses devanciers et successeurs. Mais tandis que Pierre n'avait point d'héritier mâle, Rodolphe laissait deux fils, Perrod du Vanel et Johannod de Montsalvan qui régnèrent ensemble (si l'on peut dire) dès 1342, tout en conservant en propre les biens qui leur avaient été auparavant dévolus⁴.

Le mariage de Perrod ou Pierre du Vanel avec Marguerite de Corbières apaisa l'animosité des deux familles. La comtesse douairière Guillermette de Grandson, mère de Pierre III, avait fondé

¹ DIENER, 89, n° 24. Ce Pierre mourut en 1283 ; son fils aîné, Pierre également, est cité le 27 octobre 1261, mais ne laissa pas de trace (*MDR*, XXII, 433, n° 80).

² La date du décès de Rodolphe est inconnue (cf. DIENER, 89, n° 28 ; *MDR*, XXIII, 356, n° 456). Son épouse Contessons est dite veuve du donzel Rodolphe « dame du Vanel et de Monsalveyn » en 1310 ; elle est nommée Contesseta en 1318 et agissait au nom de ses deux fils (*MDR*, XXII, 69 et 73).

³ HISELY, *MDR*, X, 117 ; Pierre II de Gruyère mourut bien en 1304 (*ibid.*, 133) quoique DIENER (89, n° 19) reste imprécis. Sur le Vanel, rappelons F. REICHLIN, *Notice sur la seigneurie et les seigneurs du Vanel* dans *RHV* 1903, p. 41.

⁴ HISELY, *MDR*, X, 226, 256. Le comte Pierre III dont la carrière fut brillante était doué d'une intelligence remarquable ; chevaleresque et diplomate, il délivra bon nombre d'affranchissements à ses communiens.

avec lui la Part-Dieu, doté Rougemont et Humilimont ; Marguerite et son époux, devenu coseigneur de Corbières, eurent en dilection la Valsainte¹.

Perrod et Johannod vécurent une des périodes agitées du pays, Pierre, en sa qualité d'ainé (le comte Pierre IV), fut en fait le souverain et vécut jusqu'en 1365. Après avoir guerroyé victorieusement contre les Bernois dans le Simmenthal en 1346, il eut encore à les affronter quand ils se joignirent aux Fribourgeois, lors de la guerre où l'avait entraîné, l'an 1350, l'imprudence de son vassal Oton d'Everdes. Les fameux exploits de Claremboz et Bras-de-Fer à Pra di Tsano, aux environs de La Tour-de-Trême, ne sont pas effacés du souvenir populaire².

Tout seigneur qu'il fut de Montsalvan, Jean dit Johannod n'y séjourna guère. On croit qu'il exerça l'office d'avoué de Payerne en 1340 ; il fut certainement nommé par le comte de Savoie châtelain de Morat. Voyageant beaucoup, propriétaire de Rossinière, d'Œx, de Broc, il avait acquis la tour de Marsens, dans le Dézaley. Son neveu Rodolphe dont il paraît se méfier (ses testaments en font foi), prit les rênes du gouvernement. Aucun de ses quatre mariages ne lui ayant donné de postérité, Jean mourut le 15 janvier 1370, apparemment³.

Partageant aussitôt l'héritage, le comte Rodolphe (IV) transmit Montsalvan à son frère Jean qui venait de guerroyer avec lui, parmi les partisans du sire de Rarogne, contre Guichard Tavel, évêque de Sion. Plus soucieux de la chevalerie que de la paix des bois, cet autre Jean de Montsalvan s'empessa de chercher fortune, en compagnie du baron-poète Oton de Grandson, offrant son épée à Edouard III d'Angleterre. Fait prisonnier dans un combat naval,

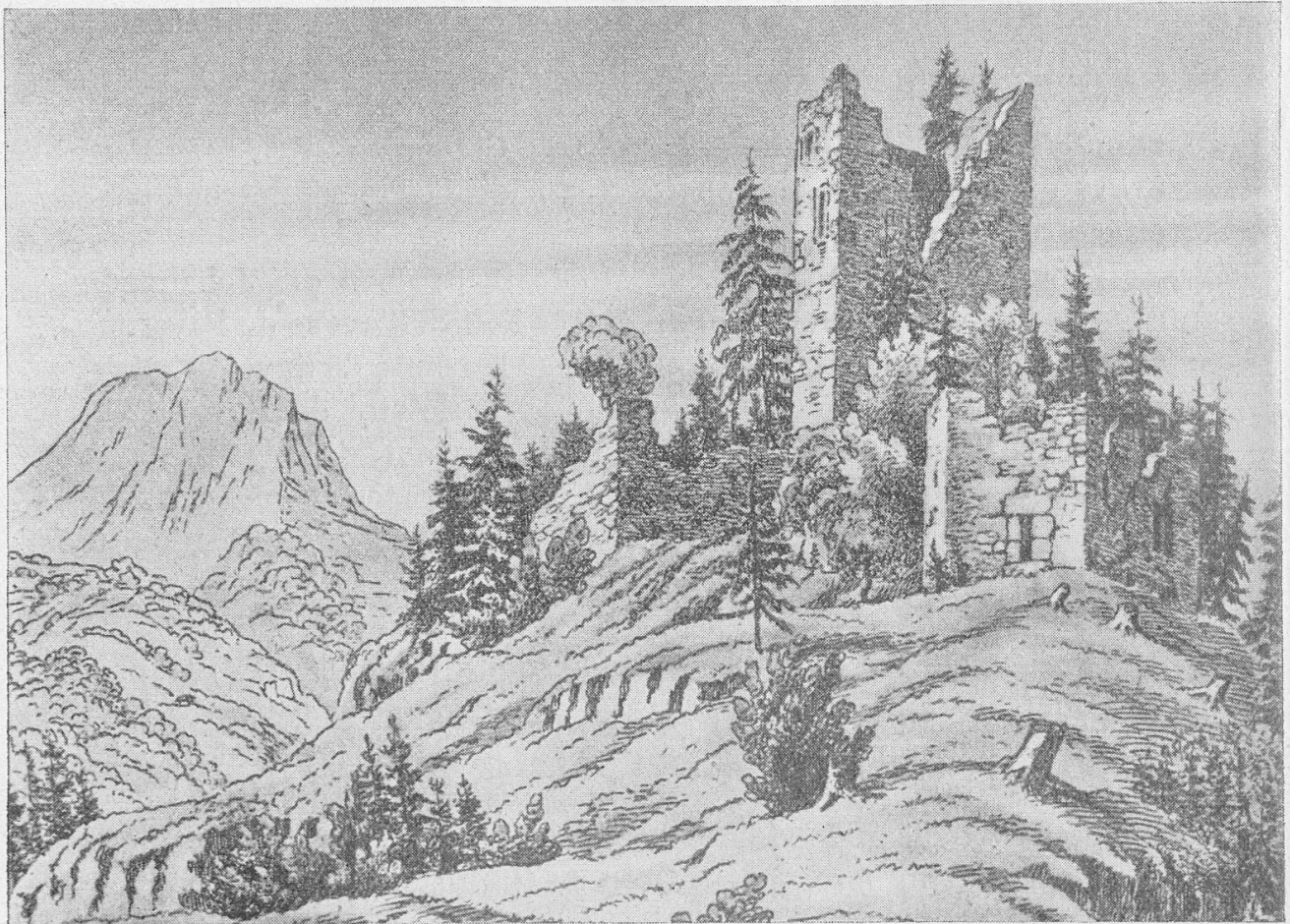
¹ HISELY, *MDR*, X, 142, 152-157 ; COURTRAY, 56-57 ; PEISSARD, *Corbières*, 334 ; JORDAN, 436-439.

² HISELY, *MDR*, X, 253-264, 291.

³ *Ibid.*, 291 n. 4, 302-303, 306 n. 3. — En janvier 1371, Jean avait cessé de vivre ; en juin 1369, il faisait un legs à l'église d'Humilimont et le nécrologue du monastère célébrait sa mémoire le « XVII kl. februarii » ; l'indication paraît donc claire. — D'après son testament (qui est de 1365) il voulait reposer dans la cathédrale de Lausanne auprès d'Isabelle d'Arberg sa première femme ; on ne sait si les mariages suivants modifièrent ses intentions. Cf. DIENER, 90, n° 34.

il fut conduit en Espagne et, sa liberté reconquise, il s'empressa de regagner la terre natale en 1374. L'on ne sait trop quand ni comment le chevalier quitta ce monde ¹.

Derechef Montsalvan revenait à Rodolphe IV qui l'octroya à son fils unique du même prénom, lequel ne régna pas. Il est douteux



« Mont Salvant » vers 1840.

Les ruines du château, lithographiées par Johann-Friedrich Wagner, de Stuttgart, dans sa collection *Ansichten von Burgen, Schlössern und Ruinen der Schweiz, nach der Natur gezeichnet*, (Kant. Freiburg), Bern, 1840 ².

¹ HISELY, *MDR*, X, 308-309, 329, 324-325. Jean vivait encore en juillet 1376 (cf. PIAGET, 15-16) et mourut avant le 15 septembre 1381 (*MDR*, XXIII, 641, n° 960; DIENER, 92, n° 45), peut-être en Angleterre où il avait introduit son neveu Rodolphe, l'héritier présomptif (*MDR*, X, 345).

² La méthode de Wagner, qui opérait d'ordinaire au moyen de daguerreotypes, serait une garantie de la fidélité du cliché. Cf. Carl BRUN, *Schweizerisches Künstlerlexikon*, III (1913), 416.

que Rodolphe, seigneur de Montservens et de Vaugrenant, par sa femme Antonie de Salins, ait jamais vécu à Montsalvan. Né en 1356, il est grand bailli du Valais au moment de son mariage; chevalier, gouverneur de la Soie, de Tourbillon, de la Majorie, conseiller de la comtesse Bonne de Savoie, il meurt lieutenant général du Piémont, en 1400 ou 1401. Avant de se rendre dans son gouvernement où il va combattre, il fait son testament à Aubonne dont il est seigneur depuis 1393 et demande à être inhumé au couvent de la Part-Dieu¹. Ses funestes pressentiments paraissent s'être réalisés aussitôt. Antoine, son fils, naquit en 1395; héritier du comté transmis par son grand-père, cet enfant disposera de toutes les mouvances², en sorte que, sous son règne, Montsalvan n'aurait pas eu d'histoire, sans une crise matrimoniale qui faillit compromettre la dynastie même. De la comtesse Jeanne de Noyer, Antoine n'avait point de descendant; ses trois fils étaient enfants naturels, nés avant mariage³. Devant ce péril, le comte, à l'instigation probable de ses fils (car il était fort malade) recourut à l'empereur Sigismond qui, par lettres patentes octroyées le 8 août 1433, à Rome où il venait de ceindre la couronne d'or, légittima les deux aînés.

La race n'eut pas à pâtir de cette recoupe. François, de 1434 à 1475, fut l'un des plus grands princes de sa maison; Jean devint l'auteur de l'ultime branche de Montsalvan; Antoine dit le Bâtard de Gruyère donnera naissance aux Gruyère-Aigremont.

¹ DIENER, 92, n° 47. — Rodolphe IV avait hérité, en 1392, de la seigneurie d'Oron. Le chevalier Rodolphe laissa un seul fils et trois filles qui firent de très brillants mariages (HISELY, *MDR*, X, 366, 403-406). Le prénom «Rodolphus» ne se trouve qu'en latin; en français, le père et le fils sont nommés Rahou, Raod, Raoul (prononcez: Raou). Raoul le jeune, sire de Montsalvan, fut un ennemi mortel d'Oton de Grandson. Cf. *MDR*, XXIII, 381, 644; PIAGET, 33, 93-94.

² Antoine pourtant ne bénéficia jamais de Montsalvan dont il était suzerain; sa mère remariée, qui lui survécut, en avait conservé le titre et les revenus. Néanmoins, Antoine s'intitule «comes et dominus Gruerie, dominusque de Montsalvens», dans un acte du 26 avril 1430 (*MDR*, XXII, 379).

³ L'abbé Gremaud (*MDR*, XXII, 553, n° 429) a corrigé les inductions inexactes d'Hisely (*MDR*, X, 474) sur ce mariage. Sur le règne d'Antoine, cf. *ibid.*, 409-465.

Nous laisserons le comte François, futur lieutenant ducal de Fribourg, gouverneur et bailli de Vaud, maréchal de Savoie, conseiller et chambellan du duc, à ses brillantes destinées et aux habiles dispositions prises lors des guerres de Bourgogne pour préserver ses Etats¹. Dans la nomenclature des Montsalvan, c'est à son frère Jean que revient la place. Jusqu'alors, nous l'avons observé, la suprématie n'était pas toujours apparente entre les successeurs directs de la branche aînée ; non seulement le titre était simultanément revêtu par plusieurs, mais les responsabilités s'assumaient en commun. Avec François, sans le moindre froissement (il est facile de constater, au travers des chartes, l'union fraternelle²), le gouvernement se fait plus net ; l'aîné est seul à se déclarer comte.

Avec une maëstria d'artiste qui ne le cède en rien à celle de l'historien, J.-J. Hisely a fait un admirable portrait du chevalier Jean, l'un des plus sympathiques seigneurs de Montsalvan. Il avait épousé Péronette de Blonay, en 1447, décédée en 1455, dont il lui restait un fils et trois filles. Arrêtant les dispositions de son ensevelissement, la baronne voulut qu'on la revêtît de sa robe de cérémonie ornée des armoiries de Gruyère et de Blonay. Enfin — et cela surtout nous importe — elle désira d'être inhumée dans l'église de Broc, en la chapelle de St-Nicolas, où se trouvait, dit-elle, « le tombeau des sires de Montsalvens », lequel assurait déjà le repos à deux de ses enfants³. Le ménage d'ailleurs n'habitait plus Montsalvan, mais la maison-forte, plus confortable, de Broc. Jean mourut vers 1465, ayant pour successeur son fils du même prénom qui ne devait quitter la demeure paternelle que pour gagner en souverain le château comtal⁴.

¹ Elles ne pouvaient manquer d'ailleurs de paraître félonnes au conseil ducal. — Sur François, cf. M^{lle} Marcelle DESPOND, Dr ès-lettres, *Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne*, Fribourg, 1925.

² Voir, par exemple, HISELY, *MDR*, XI, 4-12, 42. — Il n'est pas de raison pour compter Jean de Montsalvan au nombre des souverains de Gruyère et de lui attribuer, comme fait Hisely, le chiffre dynastique II.

³ *Ibid.*, 75-77. « In tumulo dominorum de Montsalvens in quo duo meorum liberorum sunt tumulati » (*MDR*, XXIII, 54).

⁴ Il convient cependant de signaler qu'un acte familial du 2 janvier 1467 désigne François des titres « conte de Gruyères, seigneur de Montservain » (*MDR*, XXII, 644, n° 961). Faut-il en conclure que le comte avait

Sa biographie ne manque certes pas d'intérêt et l'on n'a point tout raconté de l'époque où il n'était encore que baron¹ pour parler à la française, selon la mode du temps. Accédant à la politique de son oncle François, il consentit à ce que ses sujets fissent avec Fribourg un traité de combourgeoisie; daté des 12 et 13 février 1475, il sauvegardait le comté tout entier. Les guerres de Bourgogne mirent évidemment le baron sous les armes; il est même probable qu'il prit part à la victoire de Morat².

Ayant vu mourir son oncle, puis son cousin le comte Louis auquel succéda, en ligne directe, le comte François II, — un enfant sous tutelle —, le chevalier Jean comprit que son heure pourrait bientôt sonner. Déjà Fribourg eut à trancher un différend assez suspect où ses sujets se dressaient contre la ville de Gruyère (entendons, plus exactement, le gouvernement comtal)³, quand il réussit à se faire recevoir à la bourgeoisie de Fribourg par un pacte, scellé à « La Rouche » le 1^{er} juillet 1495, qui manifeste clairement ses visées. Il assignait la dite bourgeoisie — selon l'immuable coutume — sur une maison sise à Fribourg, s'élevant « sur la Planche, auprès du Siècle » (une auberge). Non seulement il promettait aux Fribourgeois « ouverture perpétuelle... en nostre chasteaulx de Montservans, de tous temps, pour tant mieulx estre en exercice de leurs affaires », mais il prévoyait le cas de sa succession au siège de Gruyère, alors que François II régnait encore⁴. Lorsque celui-ci

tenté de reprendre à son neveu l'héritage de son père ou que Charles de Vergy, sénéchal de Bourgogne dont émane la charte, avait commis une erreur ?

¹ Dans une demande d'indulgences spéciales adressée au pape vers 1490, Jean s'intitule « chevalier, baron et seigneur temporel de Montservans » (*MDR*, XXIII, 127, n° 255). Les qualités de « baron d'Aubonne, Orons, Palleizu et plusieurs autres lieux » sont attribuées à Antoine dans un acte, traduit au XVI^e siècle, dont l'original est perdu (*MDR*, XXII, 380).

² HISELY, *MDR*, XI, 78-79; 64 et n. 3; 136-137.

³ De 1495 à 1496 (*ibid.*, 145-148).

⁴ *MDR*, XXIII, 147-154. — Sur ce pacte bourgeoisial, cf. BERCHTOLD II, 23; RODT, 383; HISELY, *MDR*, XI, 148-149. — Se fiant à des renseignements erronés, HISELY (*ibid.*, 122) affirme que le comte Louis se fit recevoir à la bourgeoisie de Fribourg en 1481, assignant ses droits sur la maison de La Planche. A notre requête, M^{lle} J. Niquille, D^r ès lettres et archiviste d'Etat,

disparut de ce monde, en 1499, la couronne revint à François III, baron d'Oron, et frère de Louis. Or, ce prince, qui n'avait point de descendant légitime, ne fit que passer sur le trône gruérin. La branche aînée était éteinte. Le tour de Jean de Montsalvan était venu.

Il eut affaire à forte partie. Le comte Louis n'aimait point ce cousin ambitieux et lui avait depuis longtemps coupé les voies : toutes les précautions testamentaires étaient prises pour l'exclure à jamais d'une éventuelle succession. Jean rompit l'obstacle. S'appuyant sur les Gruérins eux-mêmes, et faisant fi des actes de chancellerie ducaux et impériaux, il conquiert bravement son comté, sans coup férir¹. La dynastie de Montsalvan se clôt avec son fils Jacques qui porta le titre de Montsalvan ; celui-ci mourut très jeune, vers 1516, et le comte Jean II son père en reprit les biens. Désormais la baronnie et le comté ne font qu'un. Bientôt tout s'achève. Le petit-fils sera Michel ; les comtes de Gruyère et les sires de Montsalvan disparaissent à la fois. Sa fortune s'effondrant, l'ultime prince dut livrer aux Fribourgeois aussi bien la demeure souveraine que le berceau silvestre de ses ancêtres.

V. LES CHATEAUX

Les habitants de Broc et du val de Charmey ont coutume de désigner les lacets de la route qui, franchissant le Javro, s'accrochent à la montagne, du nom local de *Bataille*. Il intrigue la population autochtone elle-même. L'imagination aidant, l'on se représente quelque combat dont la mémoire s'est perdue. C'est infiniment plus simple et il n'y faut chercher qu'une *bastilia*, mot demeuré vivant à la Bâtia de Martigny. Il désignait tous les ouvrages fortifiés, et la langue romane (le patois gruérin) indique encore du mot *bâlhya* un barrage de pierres, terme adéquat s'il en fut.

Sur le contrefort des vanils de Biffey, la tour se campe face

a eu la complaisance de compulser le Livre des Bourgeois II ; Louis de Gruyère n'y figure pas, non plus que dans le Manual qu'elle a bien voulu parcourir du 1^{er} janvier au 31 décembre 1481.

¹ HISELY, *MDR*, XI, 164-166, 169-181.

à Gruyère — et rien n'était plus simple que de correspondre par signaux avec le bourg comtal. Cette position suffirait à prouver qu'elle avait été remarquée et choisie par les Gruyère mêmes. Certes la bâtisse eût été plus utile encore si la tourmente, déchaînée par les Savoie et les Habsbourg, n'avait emporté le comte comme un fétu, et si ses ennemis n'eussent immédiatement recueilli les avantages du château. Cependant, au XIII^e siècle, Montsalvan revenait à ses dynastes héréditaires dans des circonstances qu'il conviendrait de scruter davantage, et fut pour la famille rivale de Corbières un très sérieux empêchement.

Philippe de Savoie en avait aperçu l'intérêt, et il se pourrait que la contre-escarpe, non explorée encore, qui, de la route (n'oublions pas qu'elle n'existait pas autrefois), court aux gorges de la Jogne, soit le résultat de ses efforts. Cette muraille dont subsistent quelques vestiges apparents était même la *bálhya* proprement dite.

La meilleure description qui nous soit parvenue ne date point des temps féodaux. Et sans doute le colonel Joseph (Victor-Tobie) Daguët, archiviste d'Etat, ne se doutait-il pas du service qu'il allait rendre à la postérité en narrant sa promenade en Gruyère, dans le *Mémorial* de 1856¹. Il arrivait alors de Charmey :

« Une mauvaise charrière conduit vers la plaine en traversant plusieurs villages. Sur la droite est *Cerniat*, village qui était jadis de la paroisse de Broc, dont il fut détaché le 27 mars 1615... Le hameau de *Crésuz* appartient aussi autrefois à la paroisse de Broc... Un peu au delà et toujours sur la hauteur, est le hameau de *Montsalvens*, avec une chapelle construite en 1701. Au-dessous existaient jadis le bourg et le château de ce nom, dont les remparts et les fortifications barraient le chemin de Charmey. Deux portes donnaient passage à la route qui traversait le bourg. Il était à une hauteur de 3044 pieds, sur un rocher perpendiculaire plongeant sur la Jogne. Nous y entrâmes par la place de la Golettaz, où se trouvait l'ancienne porte, et visitâmes les ruines du château situé sur un mamelon conique, d'où la vue s'étend sur toute la Gruyère. Nous parcourûmes ensuite les quartiers de Bataille et du

¹ *MF*, III, 91, 197-199. Sur le colonel Daguët, cf. *DHBS*, II, 628.

Ressat¹. Au-dessous se voyait la potence. A la sortie du Ressayat était la porte inférieure, desservie dans le temps par un portier héréditaire, de la famille de Jean de Chesalles ».

Il n'eut certes pas été possible, en 1942, quand les bûcherons portèrent les premiers coups aux arbres envahissants, de dire où étaient les quartiers de Bataille et du Ressayat. Et l'on en est encore à chercher aujourd'hui l'emplacement des portes. Nul doute que les précisions de Daguet n'y contribuent.

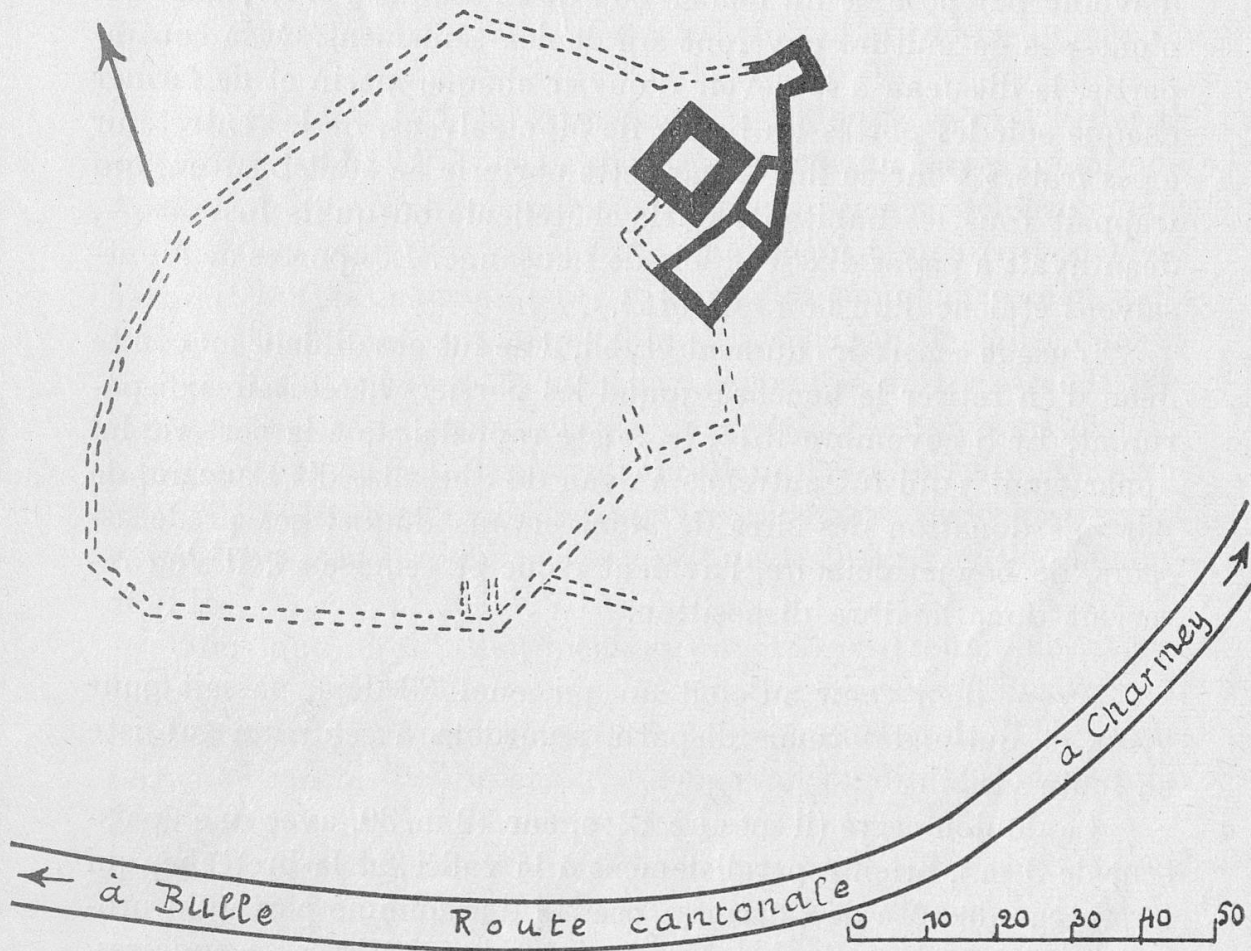
Quant à Jean de Chesalles, son identité n'est pas douteuse. Le 31 mars 1433, il passait contrat à Broc, en mains du notaire Hugonier qui détenait les extentes de Montsalvan, apportant sur sa charge des détails minutieux.

Il reconnaissait d'abord, « par serment, être censitaire (*homo censarius*) de Madame Antonie de Salins, dame de Montsalvens (veuve du chevalier Rodolphe), et tenir d'elle 1^o sa maison et son chesal, au Ressayat, à côté de la porte de Montsalvens ; 2^o quatre poses de terre sises « eis Escanes »², soit au vieux château, (*castrum*

¹ Les noms sont évidemment défigurés et doivent être expliqués d'après la langue autochtone. La *goilletta* est une flaque d'eau ; signe probable que la porte était préservée par une douve et un pont. Quant à *ressat*, il s'agit peut-être du substantif issu du vieux verbe *resacher*, retirer. Cela signifierait donc le retrait ; le patois gruérin connaît en effet le mot *réchà* qui signifie un réduit, un abri, un appentis. BRIDEL (*Glossaire*, 327) indique au Pays d'En-haut *résa*, dans le même sens, et feu Pierre Bovet, dans son *Recueil de mots patois* (Musée gruérien, Ms. 126) donne les deux formes *ressat* ou *rechat* (relevées à Hauteville) avec ce sens : « galerie où l'on entasse le bois, les fagots, devant ou derrière les maisons, à une certaine hauteur » (équivalent : la *loyetta*). Selon M. Paul Pasquier, contrôleur des routes au Pâquier, le *réchà* est en effet la galerie à plein-pied de l'entrée ; la galerie supérieure se nomme la *loûya* (renseignements du 17 mars 1944). — Un dérivé de l'idée d'abriter coexiste au Pays de Vaud et en Gruyère dans le sens de banquet final des moissons ou vendanges. Le P. DEILLON (II, 191, art. Broc) relate une transaction de 1423 au sujet des « deux deniers des ressayats » dus au prieur. Le Rév. Père apporte ce commentaire : « Repas donné au curé à l'occasion de Pâques, qui fut plus tard représenté par une minime offrande en argent. Les ressayats remontent à une haute antiquité ». Le ressayat faisait encore partie du bénéfice presbytéral d'Albeuve en 1798 (cf. *ibid.*, I, 23).

² Peut-être : aux chênes (voir le lieu dit Eschanoz, à Château-d'Ex, JACCARD, 142).

velus) à côté de la charrière publique ; 3^o toute la porterie du château et bourg de Montsalvens, laquelle s'étend du pont de la Cluse



Plan de situation.

Système fortifié de Montsalvan, d'après le plan communal de Broc, dressé en 1897 par M. Simon Crausaz, commissaire-géomètre. — Les traits gras indiquent les murs dégagés en 1942. On reconnaît, au Nord-Est, le donjon isolé, puis, en direction de Charmey, la brèche d'avancée, qui fait partie de l'enceinte. A celle-ci s'accrochent des communs dont les soubassements sont désormais fouillés jusqu'au sol. — Le pointillé approximatif représente les remparts ou amorces de murailles encore recouverts. Les explorations de 1943 ont mis à jour certaines parties qui seront reportées sur les plans ultérieurs.

près de la Tina jusqu'au pont de la Jogne, excepté Estavannens qui dépend de la châteltenie de Gruyère¹. Il perçoit pour cette charge

¹ Le mot *porteria* se devrait traduire par conciergerie. Nous lui conservons sa forme autochtone qui a l'avantage d'éviter toute confusion quant à l'office déterminé.

un bichet d'avoine par feu dans les métralies de Lessot et de Villar». A Broc, les prestations sont plus élevées : une gerbe de froment ou d'avoine par pose et un denier bon de Lausanne à Noël ; ceux qui n'ont pas de culture payeront un denier seulement. « En contrepartie, le dit Jean a le devoir d'ouvrir chaque matin et de fermer chaque soir les portes du bourg de Montsalvens, de les entretenir à ses frais. » Pour ce fief — car cette porterie en était bien un, qui frappait tous les habitants de la châtellenie où qu'ils fussent —, Jean avait à payer dix-sept sols de Lausanne. Les portes de Montsalvens étaient d'un bon rapport ¹.

L'usage censitaire dûment établi, il ne fut pas difficile au comte Jean d'en retirer le bénéfice quand les portiers héréditaires disparurent. Le 8 novembre 1516, le comte rappelait que la porterie lui appartenait « qui fut autrefois à Jean de Chesalles dit Bauczin, de par une donation des sires de Montservens duquel ses prédécesseurs, de bonne mémoire, l'avaient reçue et acquise » ². Il s'en réservait donc la libre disposition.

Avant d'en venir au château qui, en 1433 déjà, passait pour vieux et qui a désormais disparu, regardons à celui qui subsiste en toute visibilité.

Le donjon carré (il mesure 12 m. sur 12 m. 30, avec une épaisseur de 3 m.), orienté parallèlement à la vallée, et la bretèche, qui le protège du côté de Charmey, occupe une minime partie du promontoire ovoïde qu'enferme l'enceinte. Les bâtisses secondaires, dont quelques-unes se dégagent peu à peu, seraient-elles dues à l'initiative de Philippe ? L'on se souvient que le comte Pierre, en renouvelant son hommage à Philippe de Savoie, l'avait autorisé à « construire un village (*villa*) dans le pays d'Ogo, auprès du château de Montsalvens » ³. Cette demande de Philippe s'explique

¹ L'acte est publié dans *MDR*, XXIII, 387-388.

² *Ibid.*, 218. Les de Chesalles avaient fait du chemin ; Eustache, chevalier, appartient à l'entourage de Jean de Montsalvan en 1492 (*ibid.* 114). Le nom paraît s'éteindre avec lui, ce qui expliquerait le retour du fief au suzerain.

³ « Ce renseignement, s'il est exact... », écrit avec prudence HISELY (*MDR*, X, 106). L'archiviste DAGUET (*MF*, III, 198) ne l'entend pas ainsi et

puisque, deux ans auparavant, il s'était fait remettre trois points stratégiques de la Gruyère, en prévision des luttes que l'on a décrites. On regrette cependant de ne pouvoir recourir au texte intégral d'une charte peu commune et qui est, à tout prendre, un acte de naissance.

Le village de Montsalvan doit-il à Philippe ce que Fribourg doit à Berthold IV ? Nous ne sommes assurés que de ses intentions. Après le donjon, enfermé par une première chemise défensive, vint une enceinte plus vaste ; au début, simplement remparée de moyens naturels, buttes de terres, haies et pierrailles, enfin pourvue de murs clos et, finalement, prolongée d'un bras coupant la vallée dans sa largeur. La formation de la bourgade semble fort claire. Il n'était pas besoin de grands efforts pour attirer les paysans exposés à la guerre et au feu. Trouvant abri dans l'aire fortifiée, ils assureraient la défense et rendaient service au maître en se préservant eux-mêmes. Ainsi se sont constitués tous les bourgs et bon nombre de cités.

Mais que dire du bâtiment qu'en 1433 on traitait de « vieux château » ? Son emplacement ne souffre aucune difficulté. « Il était situé un peu plus bas que le village », au début du XIX^e siècle, écrivait François Bourquenoud qui en avait pu discerner les restes. Et il ajoutait ce complément :

« Un peu plus bas l'on voit les ruines d'un autre château bâti sur le bord d'un précipice affreux qui domine les eaux de la Jogne d'un côté, et de l'autre il y a une profondeur qui prouve qu'on y avoit fait autrefois un fossé pour le défendre en cas qu'il fut attaqué du côté de la gîte de *Bataille* sur laquelle il est situé... Je doute que le voisinage des deux châteaux puisse servir à prouver

dit : « Ce bourg, bâti en 1274, ensuite d'une permission du comte de Savoie », interprétation recopiée par l'archiviste Chassot dans un rapport manuscrit de 1864 dont nous parlerons tout à l'heure. On ne saurait l'accepter, parce que semblable requête n'est pas conforme aux droits seigneuriaux du comte de Gruyère. E. von RÖDT (92 et 114), en 1846, publiait nettement « dass unterm 2. Juni 1274 dem Grafen Philipp nach die verlangte Befugniss ertheilt wurde, neben der Burg Montsalvans in der Landschaft Ogo, am rechten Ufer des Jaunbaches, einen Ort (*villam*) anzulegen ».

la même origine... Aujourd'hui il ne reste plus que le fossé qui se comble peu à peu de terre et quelques mesures¹. »

Ces observations sont exactes et l'on ne pourrait les faire aujourd'hui avec autant de clarté; un déblayage systématique des vestiges et des mensurations permettront seules d'établir l'importance primitive de l'ouvrage. Bien que le conseiller Bourquenoud ait supposé à tort que les Corbières l'avaient édifié, il n'en demeure pas moins que la coexistence des deux bâtiments seigneuriaux attend une explication. On ne saurait opter qu'entre deux hypothèses. Ou Philippe, ayant usé de la permission de son vassal, a parachevé la forteresse, la dotant d'une tour de garde au-dessus de l'abîme, ou cette tour s'élevait déjà lorsque Juliane et son fils construisirent le gros donjon. L'étymologie démontre à coup sûr que le nom de Montsalvan s'applique à la sommité principale, au mont proprement dit et pas aux ressauts du terrain. Il ne saurait désigner que le donjon. Or, stratégiquement, ce donjon détermine le système défensif tout entier. Le château inférieur eût été bien précaire s'il se pouvait tourner par le nord; placé en contre-escarpe, il se faisait au contraire fort ingénieux.

Nous pensons donc que les termes « *castrum vetus* » notés en 1433 désignent une tour de rempart qui ne servit guère et que la famille seigneuriale n'habita pas; en un siècle et demi, il s'était dégradé et paraissait très vieux à des gens qui n'en connaissaient point l'histoire, tandis que la demeure plus spacieuse, mais beaucoup mieux entretenue de Montsalvan, gardait vie et jeunesse. Au cas où notre interprétation ne vaudrait rien, il ne resterait que cette autre: les ancêtres de Pierre de Montsalvan auraient édifié en avant-garde la bâtisse dont la seule efficacité eût été d'alarmer le pays en cas d'invasion. Mais la logique, avouons-le, n'y trouve guère son compte.

(A suivre.)

¹ BOURQUENOUD, 64, 68-69. — HISELY (*MDR*, IX, 83), après d'autres, avait examiné le problème; constatant qu'il ne se pouvait absolument résoudre, il croit à une grande fortification composée de deux forts ou châteaux, construits par la même famille.